

Mairie de Binic compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2009 à l'Estran

MN/SF CM N°02/2009

Présents : M. Urvoy (Maire)- Mme Berthelot – M. Honoré- Mme Le Touzé - M Arribart- Mme Le Roy- M Luette- Mme L'haridon – M. Berrod (adjoints)- M Derrien- Mme Luco – M. Pinson- Mme Rémy - M. Rumen -Mme Boscher - Mlle Leclerc - M. Le Faucheur – M. Quéré – M Guégan- Mme Pichouron-Mme Mainguy – M. Collin – M. Toqué- Mme Loisnel.

Absents : M Vergez pouvoir Y Collin- Mme Le Lepvier pouvoir F Berthelot- Mme Appercé pouvoir S Mainguy.

Secrétaire de séance : B Derrien

Secrétaire auxiliaire : M. Nezet (DGS de la mairie)

Ouverture de la séance à 20H35

0- Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2009
- Comptes administratifs 2008 et affectation des résultats
- Vote des comptes de gestion 2008
- Taux d'imposition 2009
- Budgets primitifs 2009
- FCTVA
- Avenant maîtrise d'œuvre STM/Caserne
- STEP : choix du projet et études Géotechniques
- Demande de subvention matériel désherbage
- Divers contrats (téléphone-matériel /prêt CDC- incendie- Fecodec...)
- Port : contrat météo + maintenance informatique
- Tableau des Effectifs 2009
- Prime de fin d'année 2009
- Formation BAFD
- Cotisations ARIC et ANEL

-Dénomination de voie

-Désignation de délégués - Association Capestran

-Comité directeur OT (modification)

-Informations du Maire

M le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question de la prise de photo sur les titres numérisés (passeport biométrique) ; il précise avoir remis dans les dossiers un extrait de la réglementation.

1- Approbation du dernier compte rendu (27/01/2009) :

Mme Le Touzé entre en séance.

M Collin revient sur deux informations apportées en séance, qu'il juge erronées l'une porte sur le montant de la participation des riverains de la rue du château croc et l'autre sur la demande de subvention du collège de Plérin ou il est stipulé en séance qu'aucune demande n'a été faite alors que la requête figure dans le compte rendu de municipalité du même jour.

M Derrien conteste le chiffre avancé et évoque celui d'un coût de travaux en précisant que le montant de la participation demandée aux co-lotis était de 3 000fr chacun soit un total de 30 000fr.

M le Maire relève que la demande de subvention du collège est arrivée trop tardivement et qu'elle ne pouvait être traitée.

Le compte rendu est soumis aux voix et adopté à l'unanimité.

2-Compte administratif commune 2008 :

Mme Le Roy signale que le BP 2009 sera présenté à la suite du compte administratif 2008. Elle rappelle que le BP 2008 a été voté en décembre 2007 sous l'ancienne mandature et corrigé par le budget supplémentaire en septembre 2008. Le compte administratif a été examiné le 03 mars par la commission des finances et le BP 2009 le 16/03 par cette même commission.

Le budget en dépenses de fonctionnement s'élève à 2 670 394.25€ contre 3 764 045€ en recettes de fonctionnement soit une différence de 1 093 650€ ; c'est cette somme qui sera à affecter.

Dépenses de Fonctionnement Chapitre011 : dépenses courantes : 613 406€ soit 23% des dépenses (NRJ, fournitures courantes, réparations, maintenance, etc)

Dépenses de personnel 012: 1 385 647€ soit 52% des dépenses de personnel

Subventions, participations : 441 032€ (16%)

Intérêt des emprunts : 75 964€ (3%)

Divers : 6 146€

Amortissements (68) 6% des dépenses

Détail des recettes de fonctionnement :

Atténuation de charges (013): 48 984.73€ (remboursement des assurances (SOFCAP) participation Foyer logement emploi de Bertrand Allain

Chapitre 70 (produit des services) 138 247.77€ (CLSH, Garderie, Cantine scolaire)

Un peu + faible que les années précédentes (la facturation s'est arrêté fin Octobre)

Travaux régie 2008 (72) 9 431.19€ (voir détail bibliothèque, « Associatics », travaux Mairie)

Chapitre 73 Impôts et taxes 2 121 074.64€ (+5%) par rapport à 2007 dont 1 551 121€ (contributions directes) +6% par rapport à 2007

Parmi les recettes intégrant ce chapitre, il est compris les droits de mutations + 206 699.83€

(+9% par rapport à 2007) ce qui peut ressembler à un point haut en terme de droits de mutations

Les autres recettes de ce chapitre comprennent les attributions de compensations (versé par la CDC, Droits de stationnement, taxes sur l'électricité, droits de place, etc...)

Chapitre 74(Dotations et participations) 1 288 754€ +5% par rapport à 2007

Stabilité de la DGF si on y inclut la dotation de solidarité rurale.

Augmentation des recettes liées au département (algues vertes) et à la CAF (contrat Temps libre, et subvention au CLSH, garderie) .

Chapitre 75 : (autres produits de gestion courantes) 59 728.55€

Ce chapitre comprend à la fois les recettes liées aux locations (Estran 20 640€), locations diverses, la poste)

Au final en intégrant l'excédent reporté les recettes de fonctionnement 'élèvent à 3 764 044.93€ soit une augmentation de 4.3% par rapport à 2007. les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1 % d'où un résultat d'exploitation en augmentation : 1 093 650.68€.

Remboursement du capital de la dette : 266 137€

Emprunt BFT que l'on retrouvera aussi en recettes : 487 500€

Les travaux régies déjà décrits en fonctionnement pour 9431€

Les dépenses réelles d'investissement qui représentent 68% des dépenses totales soit 1 614 276€

Parmi ces dépenses la rubrique non individualisée : 79 668.98€, on y retrouve parmi cette liste l'achat d'un tracteur, d'un micro tracteur et d'une remorque pour 47 446.19€.

Parmi les dépenses (du montant le + important au + faible)

Dépenses	Montant	
Urbanisme caractère social	444 418,22 €	← Participation Ville Tua, tertre Ruault et viabilisation embruns
Aménagement site Hivernage	216 874,27 €	← Confortement de la falaise rue de L'ic
Voirie	185 578,87 €	
Equipement sportif	182 232,70 €	← Acausition terrain Sallé + Equipement
Port (Dévasage, quai)	170 024,63 €	← Dévasage (60%)+ Effondrement quai (30
Eclairage public	104 671,11 €	← Dont 8782€ Eclairage public
Ecole	102 535,58 €	← Dont 31 305€ Marché Ecole publique, 29 205€ aménagement extérieur Ecole publique, 16 149€
Acquisitions terrains	31 082,15 €	
Urbanisme	21 242,35 €	
Nouveaux services techniques	20 321,08 €	
Nvx Locaux associatifs	17 530,37 €	
Ecole de voile (matériel)	17 464,71 €	
Bâtiments divers	10 104,60 €	
Travaux régie 2008	9 431,19 €	
Estran	5 732,50 €	
Protection littoral, falaises	2 235,28 €	
CLSH	1 357,91 €	

Donc, un total de 2 377 343.86€

Recettes**Investissement**

Opérations Financières	2 299 457,56 €
Ecole	56 463,75 €
Equipement sportif	45 951,40 €
Protection littoral, falaises	28 679,29 €
Aire de camping car	28 555,00 €
Voirie	26 177,00 €
Acquisitions terrains	8 666,09 €
Eclairage public	5 028,69 €
Non individualisées	2 557,01 €

Ex invest : .226 374.60€.taxes(285 869€), réserves 900 000€

(Travaux école publique) (DGE + CG 22)

(Fédération Francaise de Foot)+ CG 22

(Subvention Etat Site 3

(Conseil Général)

(Produit des amendes de police + Ca 22

(Ventes diverses (rue des hauts chemins.

Soit un total de 2 501 535.79€

Au terme de la présentation et avant le vote M le Maire quitte la séance.

Mme Le Guennic, receveur municipal signale que les comptes de la collectivité sont identiques à ceux du comptable au travers les comptes de gestion de l'exercice 2008.

Le compte administratif soumis (globalement) aux voix par **Mme Le Roy** est adopté à l'unanimité.

M le Maire rentre en séance et il est proposé d'affecter en section d'investissement la somme de 900 000 € et cette affectation est approuvée à l'unanimité.

		Restes à réaliser 2008
Excédent de Fonctionnement	68 699,01 €	
Recettes de Fonctionnement	3 695 345,92 €	
Dépenses de Fonctionnement	2 670 394,25 €	
Excédent de Fonctionnement	1 093 650,68 €	
Dépenses d'investissement	2 377 343,86 €	673 348,18 €
Recettes d'investissement	2 501 535,79 €	33 307,00 €
Excédent d'Investissement	124 191,93 €	

Proposition d'affectation du résultat

Report en fonctionnement 2009: 193 650.68€

Affectation en investissement (réserves) 900 000.00€

2- Taux d'imposition 2009 :

M le Maire souligne la proposition formulée de taux d'imposition inchangés pour l'exercice 2009 en attirant l'attention sur le fait que les bases ont été actualisées par le parlement et donc à taux équivalents l'impôt va augmenter.

M le Maire rappelle les taux proposés :

Taxes	Bases 2008	Bases 2009	Taux 2009	Produits	% augmentation	Poids %
Taxe d'habitation	4 808 124€	5 098 000€	<u>19.36%</u>	986 973€	+6%	61%
Taxe Foncières	3 365 299€	3 570 000€	<u>17.17%</u>	612 969€	+6%	37%
Taxes foncières non bâties	42 832€	48 400€	<u>73.32%</u>	35 487€	+13%	2%
				<u>1 635 429€</u>		

M Collin souligne que la collectivité avait l'opportunité de baisser les taux dans une conjoncture de baisse du pouvoir d'achat et de hausse de taux pratiqués par d'autres collectivités territoriales (conseil général et conseil régional).

Il met en avant par ailleurs un possible impôt ménage crée par la communauté de communes (référence article article de presse).

M le Maire, sur les taux communaux note que cette hypothèse n'a pas été évoquée lors du DOB et s'agissant de la position fiscale du Conseil général, il n'a pas à s'exprimer en lieu et place de cette collectivité.

Sur l'impôt ménage de la CDC, il indique qu'aucune décision n'a été évoquée en ce sens et l'inquiétude qui se manifeste actuellement concerne davantage la taxe professionnelle et son devenir.

M le Maire souligne que la collectivité a fait un choix celui de disposer de moyens pour investir et en maintenant les taux, il fait remarquer que comparativement à ce qui se pratique autour, il estime « que ce n'est déjà pas si mal ».

Les taux d'imposition sont mis aux voix et adoptés par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).

3-BP 2009 Commune :

Mme Le Roy donne une lecture commentée du BP 2009 :

Dépenses Fonctionnement (vue globale page 1)

Dépenses imprévues 30 000€ total des dépenses : 2 873 551.26€, virement 870 792€

Pour un total de 3 744 344.10€

Chapitre 011 : +6.7% par rapport à 2008 (quels éléments) (BP 08)

Sous compte 60

Suppression de la journée complémentaire (fin des paiements à la mi décembre au lieu de mi janvier auparavant) souhait du Trésor Public.

Energie (Gaz, électricité), l'ensemble augmente (hiver plus rigoureux, tarif du gaz en forte augmentation) (60612-606121).

Les comptes de suivi du 60681 (Comptes servant à l'activité des STM) sont désormais éclatés suivant la nature de la dépense (bâtiment, voirie, véhicules, voirie, stocks, etc)

Augmentation des travaux régie (60684) Tenir compte en Mairie, arrosage automatique, rondins dans les sentiers)

Sous compte page 61)

61524 entretien bois et forêts (14 000€ en augmentation) tenir compte des travaux d'élagage arbres dans le centre ville + débroussaillage Bernains.

61551 : entretien de véhicules 23000 € en augmentation (réparation tractopelle)

Sous compte 62

Frais d'actes et contentieux 627 18000€ dont 10 000€ pour groupama (contentieux accident benne)

Création au 6232 animations communales (animations fêtes de Noël pour les écoles), etc

Total chapitre 011 : 703 057€

Chapitre 012 : Chapitre du personnel 1 450 000€ +3.6% par rapport à 2008 (BP)

Un agent d'entretien, un agent à l'accueil et CCAS (1/2 temps), Agents saisonniers plus tôt dans la saison, Arrêt Philippe Richard) + GVT (augmentation du point, avancement d'échelons et de grade)

Chapitre 65 : subventions, participations 493 830€ (pages 4 et 5)

Indemnités élus (27) sur une année pleine

Subventions stables OT, 137 500€

Subventions classiques en augmentations 152 071€ mais compris provision 7000€, imprévues : 6000€)

Nouveauté 2009 : subvention Ti Pass : subventions versées aux associations sportives par le Conseil général via la commune (7000 € en dépenses et en recettes).

Chapitre 66 : Intérêts 65 000€ en baisse (baisse très forte des taux variables) 1.6%

Amortissement : 130 164.26€

Dépenses imprévues 30 000€ total des dépenses : 2 873 551.26 €, virement 870 792€

Total : 3 744 344.10€

Recettes Fonctionnement :

Chapitre 013 : atténuation de charges (participation FLPA salaire Bertrand Alain) remboursement assurances (Sofcap) 30 000 € prévision prudente.

Chapitre 70 : 144 000€ (tenir compte du retard dans la facturation service Enfance à fin octobre dans le CA)

Chapitre 72 : travaux régie (déjà évoqué en fonctionnement) 30 000e

Chapitre 73 : impôts , taxes 2 097 564€ : +3% par rapport au BP (légère baisse par rapport au CA) dont contributions directes 1 635 429€ (voir détail page 16) Il est à noter que le parlement a revalorisé les bases de 2.5%) Le reste de l'augmentation avec des taux identiques provient de la croissance physique des bases

Les autres recettes sont relativement stables en dehors des droits de mutations

100 000€ au lieu de 206 669€ perçues en 2008

Chapitre 74 (page 7) Dotations, subventions 1 184 829€ -3% par rapport au BP

Contient la dotation forfaitaire (DGF) qui tient ainsi compte des nouveaux chiffres du recensement 3 515 habitants et d'un nouveau mode de calcul lissé... 750 116 € contre 776 842€ en 2008

On ne connaît pas la dotation de solidarité rurale (175 900 € idem 2008 en prévision)

On a anticipé une baisse des contributions CAF (sommes importantes reçues en 2008)

On peut s'attendre à une baisse de la dotation nationale de péréquation (inscrit 110 000€ contre 129 224€ en 2008). En effet, les dotations d'état (DGF, dotations de péréquations et dorénavant le FCTVA) ont été contenues dans une enveloppe (augmentant de 2%)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante 56 000€ (locations Estran (20 639€) (la poste 23 000€) participations au budget annexes (758), divers

En excédent antérieur reporté (plus important qu'en 2008) vu au compte administratif)

Anticiper certaines baisses de recettes comme les droits de mutations, etc 193 650€ contre 68 699€ en 2008

Un total en recettes de fonctionnement : 3 744 344.10€

Investissement (vue globale page 10) détail pages 11 à 13

Un total de 4 499 981€ dont 673 348.18€ restes à réaliser :

760 000€ opérations financières dont 270 000€ emprunts classiques, 450 000€ prêt BFT

Opérations classiques d'investissement : 158 155€ opérations non individualisées
3 381 527€ opérations individualisée

30 000€ travaux régie

❶ Les dépenses classiques :

A/opérations non individualisées : désherbeur thermique : 46 664€, podium roulant : 25 000€, sanitaires 15 000€, équipements de terrain football : 20 000€

B/Nouvelle Balayeuse : 150 000€

C/Travaux bâtiments divers : 130 837€ dont consolidation passerelle : 40 000€, réserve travaux sécurité : 10 000€, travaux église + ligne de vie : 36 500€

D/Eclairage public : 247 000€ dont 172 000€ effacements

E/Acquisitions terrains : 310 000€ dont 110 000€ restes à réaliser et 200 000€ (provisions)

F/Voirie : 395 145.37€ dont 76 145€ Restes à réaliser : 299 000€ voirie 2009 +divers travaux

G/Ecole : 30 640€

❷ Dans la suite des dépenses engagées :

A/Protection du littoral sites 1 et 2 : 262850€ dont 222 450 € en restes à réaliser

B/Nouveaux services techniques : tenir compte des modifications liées aux pompiers (952 667.43€) en face une participation estimée de la CDC : 300 000€

C/Ecole de voile : 218 935.29€ dont 200 000 € participation pôle nautique CDC

D/Aménagement centre ville : acquisition de terrain (terrain GIC, Brangeon) + démolitions 65 418€ , mobilier urbain : 20 000€

E/Urbanisme : 87 213.94€ dont 44 108€ étude urbanisme Centre ville, 35 000€ révision PLU

③ Nouveaux projets :

Travaux suite étude urbaine : 290 000€ la banche

Aménagement secteur des Bernains : 81 164€ (étude + travaux)

Equipement sportif : 20 709€ (principalement étude Genda)

Total 4 499 981,18€

Les recettes :

Subventions :

Non individualisées : 30 200€ dont 23 000€ subvention désherbeur vapeur (page 11)

Opération 62 littoral (sites 1 et 2): (page 12) subvention état : 106 737€ (littoral site 1 et 2)

Participation Caserne de la CDC : 300 000€ (page 12)

Urbanisme (page 13) 31 630€ subventions liés à l'étude urbaine et au PLU

Travaux suite Etude urbaine (48 000€) page 13

Voirie 2009 : 29 318€ (Conseil Général, CDC, CGE, EDF)

Les autres recettes :

Communes

Autofinancement : 900 000€, Amortissement : 130 164€, le FCTVA : 178 858.57€

Excédent d'investissement reporté : 124 191.93€

Les autres taxes : TLE : 80 000€

Une recette d'ordre (à la fois en dépenses et en recettes) : 450 000€

L'emprunt d'équilibre : 1 208 347.58€

M Collin observe que le poste subvention est en hausse de 15% alors que lors du vote de cette rubrique il a été annoncé +5%. **Mme Le Roy** précise que la différence provient de la provision non affectée.

A la question de **M Collin** sur la compétence nautique et la somme provisionnée, **M le Maire** évoque le versement d'un fonds de concours pour un investissement estimé à 1 M €.

M le Maire indique qu'une étude d'actualisation de la compétence nautique a été confiée au cabinet protourisme et estime logique de contribuer financièrement à cette réalisation sur le territoire communal.

Sur le désherbage thermique, il est précisé qu'une démonstration a été faite dans la semaine.

M le Maire référence faite à un article de presse du 20 mars dernier et de la supposée perte d'une subvention Etat pour les STM d'un montant de 200 000 €, **M le Maire**, s'adressant à **M Collin** met en avant une méconnaissance du dossier ou des procédures. Il rappelle que le montant inscrit au BP était de 92 000 € soit un plafond d'une subvention au taux de 20% ; il souligne que suite à une rencontre avec le responsable des collectivités locales en Préfecture le 16/04/2008 ce dernier a indiqué que le dossier DGE ne serait pas retenu et cette information a été communiquée dans la foulée aux élus.

Il souligne l'absence de notification de la subvention évoquée, aucun engagement formel n'étant pris par l'Etat.

M Collin confirme la somme de 200 0000 € et **M le Maire** demande la preuve de cette somme et s'interroge sur l'inscription de la somme de 92 000€ au BP 2008.

M Quéré note que les subventions ne se négocient pas et qu'il existe des règles d'éligibilité.

Le Maire met aux voix le budget par section et le BP est adopté par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité : **M Collin** conteste la répartition de la rubrique subventions).

4-CA port 2008 :

Mme Le Roy donne une lecture commentée du CA 2008 chapitre par chapitre en débutant par le fonctionnement qui s'élève globalement à 578 804.35 € en dépenses et 576 654.57 € en recettes soit un déficit d'exploitation de 2349.78 €.

Elle met en évidence la taxe foncière nouvellement acquittée sur l'exercice et la dépense du dévasage qui figure également au budget communal sous la forme de participation.

Mme Le Roy évoque la possible prise en compte par les services fiscaux d'une quote part de frais de personnel de la mairie dans le contrôle fiscal en cours.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 261 408.37€ (avance au port, remboursement du capital, travaux batardeau) et en recettes à 224 134.60 € (**amortissement, participation communale effondrement du quai**) soit un déficit de **37 273.77€**.

M le Maire observe le peu de marge sur le budget du port et note que si la demande existe il convient de trouver un équilibre dans la politique tarifaire compte tenu de la retenue fiscale qui sera opérée.

Le CA 2008 du port de plaisance est adopté à l'unanimité.

5-CA Camping 2008 :

Mme Le Roy donne le détail des mouvements par chapitre avec un excédent de la section d'exploitation qui ne couvre pas le déficit de la section d'investissement (+12 322.30 € contre

-19 930.65 € en investissement. Elle note la difficulté à équilibrer le budget et évoque à l'avenir la marge que peut dégager l'extinction du remboursement de l'emprunt.

Le compte administratif est entériné à l'unanimité.

6- CA 2008 Assainissement :

M Berrod reprend la balance des sections en débutant par l'exploitation qui laisse apparaître un excédent de 139 114.21 € ; la section d'investissement dégage un résultat positif de 342 263.82 €. Les dépenses acquittées sont celles de la maîtrise d'œuvre STEP, le contrôle des branchements...

Les recettes sont alimentées par l'excédent antérieur, le virement de l'exploitation, l'amortissement et les subventions perçues.

Le compte administratif est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7-CA 2008 SPANC :

Il est indiqué que la compétence a été transférée à la CDC en cours d'année 2008 et qu'aucun mouvement comptable n'a été enregistré sur le budget 2008 du Spanc de la collectivité. Le budget n'ayant pu vocation à être utilisé par la commune, il doit être clôturé.

L'adoption du compte administratif et la clôture du budget sont entérinées par l'assemblée à l'unanimité (26 voix).

8-CA 2008 ZAD des Prés Calan :

M le Maire relève l'absence de mouvement sur ce budget qui demeure déficitaire même si la commune dispose d'une parcelle qui peut être valorisée. Il note la nécessité de clôturer ce compte avec celui de la Coudraie lotissement à caractère habitat.

Le compte administratif 2008 (déficit de 121 393.93€) est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (26 voix).

9-CA 2008 la Coudraie:

M le Maire mentionne une clôture de compte qui fait apparaître un excédent de 87 504.96 € sur un budget qui souligne t-il a pris en compte sur la durée, d'autres dépenses.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (26 voix).

M le Maire évoque les annexes du compte administratif (consommation énergie, eau, bilan de services et marchés publics passés en 2008).

10-BP Port 2009 :

Mme Le Roy rappelle que la collectivité est dans l'attente du résultat du contrôle fiscal et il est proposé de geler cette année le remboursement de l'avance à la commune.

Mme Le Roy donne une lecture du budget commentée par chapitre :

1/Le fonctionnement 2009 : 490 738.26€

En dépenses :

Charges à caractère général 011: 173 227€ dont 100 156€ (impositions)

Charges de personnel 012 : 149 308€ dont 30 000€ (personnel Mairie entretien, services généraux, techniques)

Autres charges de gestion courantes (65) : 18 000€(conseil général, Cotisation port de plaisance)18 000€

Intérêts de la dette (66): 25 500€

Amortissements (68) 120 8 53.31€ pour un total de 490 738.26€

En recettes :

Subvention du département pour 58 087€ et recettes liées à l'exploitation du port : 432 650.91€ soit un total de 490738.26€

2/L'investissement 2009 : 161 837.18€

Il tient compte en dépenses d'investissement du déficit reporté 37 273.37€, du remboursement du capital bancaire 73 221.41€. Pour 2009, il n'y a donc pas l'avance au port de 58 763.28€

Les dépenses classiques sont de 46 342€ (batardage bassin à flot, travaux sur les portes et 11 842€ de diverses acquisitions (planches, outillages, matériel informatique)

En recettes, on retrouve l'amortissement 120 853.31€, les subventions Conseil Général (8 710€) et l'emprunt d'équilibre pour 27 273.87€

M le Maire note que le budget du port est « dans le rouge cette année » et fait remarquer que certains ports ont fortement augmentés leurs tarifs dans la suite du contrôle fiscal.

Mme Le Roy relève la non cohérence des règles entre les services de l'Etat dans l'approche gestion des ports.

Sur l'aire de carénage, **M le Maire** précise que le schéma départemental est arrêté et que Binic n'est pas intégré et il convient de voir si cela peut se faire dans le cadre d'une révision du schéma.

M le Maire note la réflexion à mener sur le changement de la porte à marée et il mentionne le dépôt par la collectivité d'un 1^{er} dossier de subvention pour l'étude à conduire dans le cadre d'un tel projet.

Sur le thème portuaire, **le Maire** évoque le sujet des cales et de la mise à l'eau des bateaux.

Le BP port 2009 est mis aux voix et adopté par 25 voix pour et 2 abstentions (Y Collin et M Vergez).

11- BP Camping 2009 :

Mme Le Roy donne une lecture commentée du BP Camping 2009 équilibré en fonctionnement à hauteur de 64 000 € et 35 730.65 € en investissement.

M le Maire fait remarquer que la commune loge les gendarmes au camping sans recettes en contre partie.

Le BP du camping est adopté à l'unanimité.

12-BP Assainissement 2009 :

M Berrod présente le BP 2009 qui prépare les travaux de la STEP

La surtaxe d'assainissement a été augmentée en 2009 (hausse de 5%)

En investissement, les dépenses incluent des travaux rue sainte Marguerite et divers contrôles des branchements. La maîtrise d'œuvre indiquée au budget comprend la maîtrise d'œuvre de l'année. Le budget aura vocation à être revu lorsque le plan de financement entre les collectivités sera bouclé et qu'il y aura une connaissance définitive des subventions.

Le BP 2009 est mis aux voix et entériné à l'unanimité (392 412 € en fonctionnement et 808 916 € en investissement).

13-BP Lotissements : ZAD et la Coudraie

Les Budgets primitifs sont repris à hauteur des résultats 2008 et ils ne donnent pas lieu à observation. Les deux BP sont entérinés par l'assemblée à l'unanimité.

14-FCTVA : plan de relance 2009.

M le Maire propose de souscrire aux dispositions des pouvoirs publics sur le plan de relance des investissements avec une convention qui lie la commune et l'Etat pour le remboursement plus rapide un an au lieu de 2 ans du FCTVA.

« Objet: Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du Code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) ,inscrit à l'article L. 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit ...1 114 599 €

-DECIDE d'inscrire au budget de la commune de Binic, 1 900 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 70% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

-AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Binic s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008. »

M Collin relève que la collectivité peut baisser le niveau d'investissement proposé (1.9 M€). **M le Maire** suggère de retenir ce chiffre.

Le projet de délibération est validé à l'unanimité (27 voix).

15-Avenant maîtrise d'œuvre STM/caserne :

M Arribart mentionne la reprise des plans par l'architecte avec cette intégration du poste avancé de la caserne des pompiers. Il évoque une amputation d'un tiers de la surface du projet STM et une augmentation de surfaces fermées.

Le montant des honoraires supplémentaires se chiffre à 20 000 € et sera pris en charge par la CDC sud Goëlo.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable au projet.

« M le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la cession d'une partie du nouveau bâtiment des Services Techniques au casernement des pompiers. Ces modifications imposent de déposer un permis de construire modificatif auprès du service instructeur de la DDE.

La commission d'appel d'offres réunie le 17/02/09 a donné un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 de l'architecte Me RIVIERE KRALL. Ce dernier tient compte des éléments modificatifs du dossier de PC, de la reprise du dossier de consultation des entreprises et s'élève à 20 000 €HT, ce qui porte le marché de base à 71 500 €HT.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 pour la modification de la mission de Mme RIVIERE-KRALL pour un montant de 20 000 € HT et à régler les dépenses,**
- **SOLLICITE une prise en charge financière de cet additif par la Communauté de Communes SUD GOËLO au titre de la caserne. »**

La passation de l'avenant de l'architecte Krall Rivière au titre du projet STM/Caserne est validée à l'unanimité.

16-STEP : Choix du projet.

M Berrod rappelle que 3 communes sont concernées par ce projet STEP d'une équivalence de 16 000 habitants. Le coût du projet est de l'ordre de 5 M € et la maîtrise d'œuvre est confiée au bureau d'études SAFEGE.

Il rappelle les 3 différentes réunions organisées sur le sujet avec notamment la réunion récente des 3 conseils municipaux et les visites sur site de la commission.

M Berrod donne lecture du projet de délibération :

« Par délibération du 12 juillet 2008, le conseil municipal décidait de modifier le contrat du bureau d'étude SAFEGE, pour demander l'étude d'une station d'épuration sur le site actuel, et non plus sur le site de la Ville Biard.

L'étude a été réalisée au niveau AVP (AVant Projet). Elle confirme la possibilité de faire une station entièrement nouvelle, en restant sur la parcelle actuelle. Compte tenu des contraintes de place et du fait qu'il est nécessaire de maintenir la station actuelle pendant toute la durée du chantier, la solution proposée est de type BRM (bioréacteur avec clarification membranaire). Cette technologie permet en effet de réaliser des stations particulièrement compactes.

La comparaison des 2 solutions étudiées (station "classique" à la Ville Biard d'une part ou BRM sur site actuel d'autre part) montre que la nouvelle solution présente des avantages majeurs :

- *Le site actuel est déjà propriété de la Ville de Binic, et il est déjà construit. Contrairement au site de la Ville Biard, il n'y a pas d'incompatibilité avec la Loi Littorale.*
- *La technologie BRM permet d'avoir une qualité de rejet sans commune mesure avec une station "classique", en particulier en ce qui concerne la bactériologie. Dans le cas de Binic, cet élément est déterminant pour reconquérir la qualité des eaux de baignade.*
- *Enfin, malgré le coût supérieur de la technologie BRM le montant total du projet est sensiblement équivalent du fait de l'abandon de la station de pompage et des réseaux de refoulement vers la Ville Biard.*

Le seul inconvénient à maintenir la station sur le site actuel, réside dans l'inondabilité du site. Le Bureau d'étude a prévu dans son AVP une cote garantissant une protection sécuritaire (cote de la crue quarantennale + 20 cm). Par ailleurs, il faut noter que le Syndicat Mixte Environnement du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA), dans le cadre de sa compétence en matière zones humides et d'aménagement des rivières à inscrit un programme ambitieux de réhabilitation la vallée de l'IC qui va très largement compenser les emprises de la STEP.

Pour mémoire, l'AVP de la solution sur site a fait l'objet d'une présentation en séance plénière des conseils municipaux des 3 communes concernées (Binic, Pordic et Trémeloir) le 10/02/09 et d'une réunion publique d'information à l'Estran le 24/02/2009.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *VALIDE le choix de réaliser la nouvelle station d'épuration sur le site actuel, sur la base d'une technologie de type "bioréacteur à membrane" (BRM).*
- *CONFIRME l'hypothèse de dimensionnement de cette station pour les besoins non seulement de Binic mais également de Pordic et de Trémeloir (étant entendu qu'une convention devra être passée entre nos communes pour formaliser ce partenariat).*
- *DECIDE de demander à SAFEGE de préparer le Dossier de Consultation des Entreprises, et parallèle, le dossier d'autorisation administratif.*
- *AUTORISE le Maire de Binic à déposer les demandes de subvention auprès de nos partenaires (Agence de l'Eau, Conseil Général et Régional, etc.) sur la base d'un programme global de 5 M€ H.T. incluant les travaux, la mission de SAFEGE, et l'ensemble des missions et prestations annexes (études géotechniques, SPS, etc.) »*

M Berrod mentionne le DCE à préparer et le dossier administratif à formaliser avec des travaux qui débiteront en 2010.

A la question de **Mme Loïsel** sur le programme du SMEGA, **M Berrod** rappelle que le projet du syndicat porte sur l'ensemble du bassin versant dont l'IC pour un coût global de 250 000 € avec une participation de la commune qui devrait être marginale.

M Collin demande pourquoi le choix d'un autre site ?

M Berrod rappelle que l'étude de sites a déjà été faite antérieurement et que la problématique réside dans le choix entre le site de la Ville Biard et le site de l'actuelle Step. Il mentionne le changement important de la technique proposée et évoque un changement de prestation tout en restant dans la même enveloppe budgétaire.

Il note la performance attendue sur le chapitre bactériologie (rappel déclassement de la Banche) si la collectivité réussit sur la même période la mise aux normes des branchements chez les particuliers. Il note la nécessité de cohérence entre la station et le réseau.

M Toqué rappelle le contexte baissier des subventions et met en avant le surcoût en fonctionnement de cette technique.

M le Maire souligne le risque réel de la loi littorale sur le projet de la Ville Biard et rappelle à cet effet le récent refus d'étendre un camping dans ce secteur pour le même motif.

M Berrod signale que la collectivité va mener en parallèle la partie autorisation et celle relative au projet.

M le Maire rappelle que c'est le même cabinet qui a travaillé sur les 2 projets.

Sur le chapitre des subventions et le bouclage financier du dossier, **le Maire** fait mention de la rencontre en son temps avec l'Agence de l'Eau, le conseil Général et très prochainement le représentant du conseil Régional.

M Berrod précise que l'aide des financeurs est souvent plafonnée et que le projet de STEP proposé dépasse ce seuil. Il convient par ailleurs du coût plus élevé de la station membranaire en fonctionnement (renouvellement) mais ajoute que les coûts énergétiques des deux projets sont comparables.

Le projet de délibération est mis aux voix et adopté par 21 voix pour et 6 abstentions (minorité).

17-Etudes géotechniques STEP :

M Berrod donne lecture du projet de délibération :

« M. le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de la construction de la future STEP, il est nécessaire de lancer une consultation d'étude géotechnique afin de connaître la nature du sol et de définir le type de fondations qui devront être mises en œuvre.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ADOpte le projet**
- **AUTORISE le Maire à lancer la consultation pour une étude géotechnique et à signer les pièces du marché avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus intéressante pour la collectivité.**

Le texte est approuvé à la majorité 21 voix pour et 6 absentions (minorité).

18-Demande de subvention matériel de désherbage :

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M. le Maire explique que pour des raisons de maintenance des techniques de désherbage des voies communales, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un matériel plus adapté aux nouvelles méthodes d'interventions. Il est donc proposé d'acquérir un désherbeur vapeur pour un montant de 38 461.54 €HT soit 46 000 €TTC. »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** l'achat d'un matériel de désherbage pour un montant de 46 000 € TTC environ
- **SOLLICITE** le Conseil Général, le Conseil Général et l'Agence de bassin pour l'octroi d'une subvention
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation, à signer toutes les pièces du dossier et à régler le montant de cet achat. »

Il est précisé que le taux de subvention escompté est de 50%.

La délibération est entérinée à l'unanimité.

19- Maintenance installation téléphonique mairie :

« La collectivité a procédé en 2008 à une modification de son installation téléphonique en sollicitant son prestataire habituel, la Téléphonie Centrale.

Un contrat de maintenance est proposé (la 1^{ère} année gratuite) et la redevance annuelle est estimée à 497,18 €.

M Le Maire propose la signature de ce contrat maintenance.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat avec la Téléphonie Centrale et à procéder au paiement de la redevance annuelle. »

Adoption du texte à l'unanimité (27 voix).

20-Convention communauté de communes : location tribunes

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M. le Maire informe les membres de l'Assemblée des différentes demandes de prêt de matériel à vocation festive auprès de la Communauté de communes SUD GOËLO.

La 1^{ère} demande concerne le prêt d'un podium mobile pour la « Morue en Fête » du 20 au 25 mai 2009 et la seconde demande concerne le prêt de tribunes et d'un chariot élévateur pour le « Goëlo Beach Junior » du 1^{er} au 6 juillet 2009.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE le Maire à signer les 2 conventions de la mise à disposition du matériel communautaire à vocation festive relative à l'organisation de la « Morue en Fête » du 20 au 25 mai 2009 et du « Goëlo Beach Junior » du 1^{er} au 6 juillet 2009. »**

Le texte est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

21-Révision contrat SICLI : protection incendie.

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M le Maire expose aux membres de l'Assemblée que pour des raisons budgétaires, il est préférable de souscrire un contrat avec la société SICLI afin de définir clairement le prix des prestations de vérification des extincteurs et du dispositif incendie (blocs secours) et des pièces de rechange s'y rapportant. La négociation menée avec le prestataire permet d'escompter une économie sensible par rapport au tarif pratiqué en 2008 (1074.72 €HT). Le contrat proposé est d'une durée de 3 ans et la collectivité ne peut s'y soustraire. »



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat et toute pièce se rapportant à cette opération, dont notamment le règlement des dépenses. »

L'assemblée adopte unanimement le texte.

22-Contrat FECODEC : lutte contre les ragondins.

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis des cultures en Côtes d'Armor (FECODEC) a présenté un rapport d'activités lors de son Assemblée Générale du 16 mai 2008. Dans ce document figure notamment le bilan de l'action contre les ragondins. Afin de poursuivre l'effort engagé, la FECODEC prévoit une nouvelle opération en 2009. »

Le coût prévisionnel à charge de la commune de BINIC est de 141.82 € TTC.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de participer à l'opération de lutte contre les ragondins pour l'année 2009,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la FECODEC,

- DIT que la participation financière de la commune s'élève à la somme de 141.82 € TTC

- AUTORISE le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette opération, dont notamment le règlement des dépenses. »

Le texte fait l'objet d'une adoption à l'unanimité (27 voix).

23-Port de plaisance : contrat météo

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Le port de plaisance travaille pour la diffusion des prévisions météo avec Météo Consult. La collectivité retient la formule de base moyennant un abonnement de 350€ HT/an (bulletin météo quotidien, mise en ligne informatique). La formule est économique et plus intéressante que celle de Météorem notre précédent prestataire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de souscrire un abonnement Météo Consult d'une durée d'un an renouvelable pour un montant de 350 € HT.**
- **AUTORISE Le Maire à acquitter la dépense. »**

Le nouvel abonnement auprès de Météorem est approuvé à l'unanimité (27 voix).

24-Tableau des effectifs du personnel communal 2009 :

M le Maire donne une lecture commentée des nouveautés du tableau des effectifs 2009 :

EMPLOIS PERMANENTS	Rappel effectif précédent		2009	2009 ETP
	27/01/2009	ETP 27/01/2009		
Services Administratifs				
Attaché territorial Principal détaché sur l'emploi de D.G.S.	1	1	1	1
Rédacteur Territorial Chef	1	1	1	1
Poste urbanisme-adjoint administratif de 2ème classe	0	0	1	1
Adjoint administratif de 1ère classe	2	2	1	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	0	0	1	1
Adjoint administratif de 2ème classe	2	2	3	2,5
Sous Total Services Administratifs	6	6	8	7,50
Police Municipale				
Brigadier Chef de Police Municipale	1	1	1	1
Services Techniques				
Ingénieur territorial	1	1	1	1
Technicien Supérieur Principal	1	1	1	1
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	5	6	6
Adjoint technique de 1ère classe	1	1	0	0
Adjoint technique de 2ème classe- Catégorie Active	1	1	1	1
Adjoint technique de 2ème classe	8	7,86	8	7,86
<i>Sous-Total Effectif Permanent Services Techniques</i>	<i>20</i>	<i>19,86</i>	<i>20</i>	<i>19,86</i>
Apprentissage	1	1	1	1
<i>Sous Total Effectif Non Permanent Services Techniques</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Sous total Effectif des Services Techniques	21	20,86	21	20,86
Camping / Transport Scolaire				
Adjoint technique Principal de 2ème classe	1	0,84	1	0,84
Entretien des bâtiments				

Adjoint technique de 1ère classe	0	0	1	0,9
Adjoint technique de 2ème classe	0	0	1	0,15
Adjoint technique de 2ème classe TNC	2	1,13	1	0,33
Sous Total Effectif Service Entretien des Bâtiments	2	1,13	3	1,38
Ecoles				
<u>Ecole publique maternelle</u>				
ATSEM Principale de 2ème classe	3	2,8	3	2,8
<u>Ecole Publique primaire</u>				
Adjoint technique de 2ème classe TNC 48%	1	0,48	1	0,48
Adjoint technique de 2ème classe 28/35	1	0,8	1	0,8
Adjoint technique de 2ème classe 31.15 /35	1	0,89	1	0,89
<u>Ecole Privée</u>				
Adjoint technique de 2ème classe (17,5/35)*	1	0,5	1	0,5
Adjoint technique de 2ème classe 10,5/35 NT	1	0,3	1	0,9
Adjoint technique de 2ème classe 15,25/35 NT	1	0,44	1	0,48
ATSEM non titulaire	1	1	1	1
Sous Total effectif écoles	10	7,21	10	7,85
Garderie /CLSH				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	0	0	1	1
Adjoint d'animation de 1ère classe	1	1	0	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	2	1,72	2	0,72
Adjoint d'animation de 2ème classe 17,5/35	1	0,5	1	0,5
Adjoint d'animation de 2ème classe 7/35	1	0,48	1	0,2
Sous total effectif Garderie CLSH	5	3,7	5	2,42
Estran				
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1	1
sous Total Effectif Estran	1	1	1	1
Port de Plaisance				
Adjoint administratif de 2ème classe	1	1	1	1
Adjoint technique de 2ème classe	3	3	3	3
Sous-Total effectif Port de plaisance	4	4	4	4
SOUS-TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	50	44,74	53	45,85
SOUS TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	1	1	1	1
EFFECTIF GLOBAL	51	45,74	54	46,85
PERSONNEL SAISONNIER				
Renfort de police municipale (mai-sept)	1		1	0,24
<u>Services techniques</u>				
Adjoint technique de 2ème classe	3		6	2,33
<u>Mairie</u>				
Adjoint administratif de 2ème classe	1		1	0,1
<u>Camping</u>				
Adjoint technique de 2ème classe	2		2	0,14
Adjoint administratif de 2ème classe	1		1	0,12
<u>CLSH</u>				
Adjoint d'animation de 1ère classe	1		1	0,08
SOUS TOTAL PERSONNEL SAISONNIER	9		12	3,01
EFFECTIF TOTAL	60		66	

Il mentionne la création d'un poste d'adjoint administratif affecté à l'urbanisme environnement et occupé tout récemment par Y Le Lepvrier. Le Maire cite également l'extension et le changement de garde de D Le Couplet ainsi que la création de temps de travail statutaire de V Briand. Le personnel saisonnier débutera aux services techniques à compter du 1^{er} avril 2009 et l'équipe passe à 4 agents + deux en juillet et août.

Le reste du tableau vu en commission du personnel et plus récemment en comité technique paritaire est sans changement. Le TE 2009 du personnel communal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

25-Prime annuelle du personnel communal :

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M. Le Maire rappelle que la Collectivité a retenu le principe d'une actualisation annuelle de la prime annuelle versée au personnel communal.

Cette évolution est celle constatée du coût de la vie.

Il est proposé de retenir une augmentation d'1% pour l'année 2009

Le montant de la prime s'élève à 901.88 € pour un équivalent temps plein.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la présente délibération. »

Il précise que la prévision d'inflation est celle de l'Insee et que la collectivité ajustera si besoin.

La prime annuelle et son montant pour 2009 de 901.88 € sont retenus à l'unanimité (27 voix).

26 Formation BAFD : K Brazillier

M le Maire donne lecture du projet de délibération :

« M. le Maire indique qu'un agent communal du périscolaire, a suivi une formation BAFD, prévue par les textes et il appartient à la collectivité de régler le coût soit 405 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- VALIDE la présente délibération. »

Adoption du texte à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

27-Renouvellement adhésion ARIC : formation des élus.

« L'association régionale d'information des collectivités territoriales propose des formations et une documentation aux élus. La collectivité se propose d'adhérer et d'acquitter la cotisation 2009 d'un montant de 732 €.

Vous trouverez ci-joint la lettre du Président de l'association Mr Le Lez, explicitant l'action de l'ARIC.

Il a été proposé à l'Aric de désigner Anne Le Roy comme "Correspondant-élus" de la commune de Binic.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADHERE à l'ARIC**
- **AUTORISE le règlement en inscrivant annuellement le montant de la cotisation dans le budget communal. »**

L'adhésion à l'association est entérinée à l'unanimité des membres présents ou représentés (27 voix).

28-Adhésion à l'ANEL : renouvellement

« Le Président de l'ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) sollicite la collectivité pour le renouvellement de l'adhésion. Le Maire propose d'y souscrire. La lettre introductive du Président de l'association, M. Bonnot, précise le rôle joué par cette structure auprès des organismes officiels.

La cotisation est fixée à 0,12€/habitant soit 421,80 € à l'année.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de renouveler son adhésion à l'ANEL**
- **AUTORISE Le Maire à acquitter annuellement la cotisation à l'ANEL. »**

Le projet de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Anel est validé à l'unanimité (27 voix).

29-dénomination de voie : les jardins de Beaumont

« M le maire informe le conseil qu'il convient de dénommer et numéroter la voie desservant le lotissement «jardins de Beaumont». La commission d'urbanisme réunie en date du 16/02/09 propose l'appellation « Rue des Jardins de Beaumont ».



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le nom de voie.**
- AUTORISE le Maire à signer les documents y afférant »**

La dénomination est entérinée à l'unanimité.

30-O.T modification du comité directeur (remplacement de M Caoussin) :

« Mme le Maire adjoint rappelle la délibération du 6 mai 2008 relative à la désignation des membres du comité directeur de l'OT et elle précise que les représentants des commerçants sont composés de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Par lettre du 3 mars 2009, l'ACB a fait connaître la candidature de M Bannoit en lieu et place de M Caoussin.

Aussi, il est proposé conformément à la demande de l'ACB d'entériner cette proposition de désignation du délégué titulaire, membre du comité directeur ; le reste des représentants des commerçants demeure inchangé.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la présente délibération. »

La modification est approuvée à l'unanimité (27 voix).

31-Capestran : désignation des élus au sein du C.A de l'association :

M le Maire indique que la collectivité doit désigner 3 représentants du conseil pour siéger au conseil d'administration de l'association.

M Honoré souligne que la collectivité a un délégué de moins que précédemment et informe de la tenue du conseil d'administration le 30 mars.

La commission culture du 12 mars a proposé dit-il 3 membres et en l'absence de candidature autre il soumet au vote une liste composée de **M Honoré, M Luelle** et **Mme L'Haridon**.

Au terme d'un vote à bulletins secrets sont proclamés élus : **M Luelle** (27 voix), T L'Haridon (24 voix) et L Honoré (23 voix).

32- Passeport biométrique : avis sur la réalisation ou non de la photo numérisée du demandeur.

M le Maire rappelle le conventionnement avec l'Etat pour le passeport biométrique et le problème posé pour la réalisation ou non de photos numérisées du demandeur.

Il note avoir rencontré les représentants des photographes et regrette que dans la démarche mise en place, les communes soient mises devant le fait accompli.

Il mentionne que la plupart des communes du 22 vont refuser la prise de photos numérisées par la mairie et solliciter l'avis du conseil sur cette question.

Il ajoute que derrière le passeport il y aura dans la foulée les cartes d'identités qui seront transférées prochainement aux communes.

Mme Loisnel est favorable à la prise en compte de cette prestation par la mairie en arguant que pour une famille de plusieurs personnes le coût n'est pas neutre.

La non prise en compte de la prestation photo par la mairie est mise aux voix et approuvée par 26 voix pour et une voix contre (Mme Loisnel).

Calendrier

DATES	HEURE	OBJET
<u>Mars 2009</u>		
<i>19 mars</i>	18h30	Réunion informations secteur des Embruns
<i>22 mars</i>	11h	Pot pour départ 2 CV pour un boulot (avant port)
23 mars	17h45	Commission des menus
24 mars	9H30	CAO (Bernains...)
24 mars	11h30	Conférence de presse STEP
<i>26 mars</i>	18h	CCAS
<i>29 mars</i>	17H30	Parcours du cœur (pot sur la Banche)
<i>30 mars</i>	17H30	Caisse des écoles
<i>31 mars</i>	19H	Réunion déviation CG 22 à Plourhan (élus du CM Conviés)
Avril 2009		
<i>2 avril</i>	20H30	Commission accessibilité
<i>3 avril</i>	11h	Festival des marionnettes conférence de presse
<i>4 Avril</i>		Rennes d'un jour
<i>10 Avril</i>	Le matin	Passeport biométrique installation
<i>16 avril</i>	13h	Commission marché

Informations du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H15.

Le secrétaire de séance

B Derrien

Le président de séance

C URVOY